

# 8.

## Entreprises de services monétaires et Contrats publics

---

- 8.1 Avis et communiqués
  - 8.2 Réglementation
  - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
  - 8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
  - 8.5 Autres décisions
-

## 8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

La *Loi sur les entreprises de services monétaires*, L.R.Q., c. E-12.000001 (la « LESM ») prévoit à son article 3 que toute personne ou entité qui exploite une entreprise de services monétaires contre rémunération (une « ESM ») doit être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité des marchés financiers (le « permis »). L'Autorité peut délivrer un permis pour l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- le change de devises
- le transfert de fonds
- l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites
- l'encaissement de chèques
- l'exploitation de guichets automatiques

L'Autorité tient et met à jour sur son site Web, un registre public des entreprises de services monétaires (ESM) à qui elle délivre le droit d'exercer des activités au Québec. Si vous souhaitez vérifier si une ESM dispose d'un droit d'exercer des activités au Québec, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.3.1 contient l'information relative à la décision d'octroyer un nouveau permis. La sous-section 8.3.2 vise la cessation volontaire d'une ou plusieurs activités visées par le permis. La sous-section 8.3.3 contient les décisions prononcées par l'Autorité en vertu du premier alinéa de l'article 17 de la LESM, de suspendre ou de révoquer un permis pour un motif visé aux articles 11 et 13 de la LESM.

Il est à noter que les décisions rendues par le Bureau de décision et de révision à l'égard d'une ESM en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 de la LESM et les avis d'audiences de ce tribunal se retrouvent à la section 2 du bulletin.

#### 8.3.1 Nouveaux permis d'exploitation

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
9261-8875 Québec inc.	Change de devises	2013-08-14
Corporation d'échange Canada inc.	Change de devises Émission ou rachat de chèque de voyage, de mandats ou de traites Encaissement de chèques Transfert de fonds	2013-07-24
Family Express Canada Ltd	Transfert de fonds	2013-07-26
Groupe financier Mondesa inc.	Change de devises Émission ou rachat de chèque de voyage, de mandats ou de traites Transfert de fonds	2013-08-14
JN Money Services (Canada) limited	Transfert de fonds	2013-07-24

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
Kabayan transfert argent inc.	Transfert de fonds	2013-08-14
LBC Mundial Remittance Corporation	Transfert de fonds	2013-07-26
Loyer Express inc.	Transfert de fonds	2013-08-14

### 8.3.2 Cessations volontaires d'activités

Nom de l'entreprise	Catégories	Date de cessation
Gestion Tong Fang inc.	Émission ou rachat de chèque de voyage, de mandats ou de traites	2013-08-16
Lam Duong	Change de devises	2013-08-16

### 8.3.3 Suspensions ou révocations par l'Autorité

## 8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRATER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

La *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la « LCOP »), prévoit à son article 21.17 qu'une entreprise qui souhaite conclure avec un organisme public tout contrat ou sous-contrat qui lui est directement rattaché comportant une dépense égale ou supérieure au montant déterminé par le gouvernement doit obtenir à cet effet une autorisation de l'Autorité (l'« autorisation »). L'autorisation est valide pour une période de trois ans. L'Autorité peut, par ailleurs, pour les motifs prévus aux articles 21.26 et 21.27 de la LCOP, refuser d'accorder ou de renouveler cette autorisation ou la révoquer.

L'Autorité tient et met à jour un registre public disponible sur son site Web, contenant l'information sur les entreprises autorisées à conclure un contrat ou un sous-contrat public en vertu de la LCOP. Si vous souhaitez vérifier si une entreprise est autorisée à cette fin, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.4.1 vise l'octroi et, le cas échéant, le renouvellement de l'autorisation. La sous-section 8.4.2 vise le retrait volontaire d'une autorisation selon l'article 21.48 de la LCOP. Enfin, la sous-section 8.4.3 concerne la révocation et la suspension de l'autorisation, ainsi que les autres modifications entraînant un changement au registre de l'Autorité, tel que le changement de nom de l'entreprise autorisée.

Veuillez noter que l'entreprise pour laquelle une autorisation est refusée ou révoquée est inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) mis en ligne par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

\* *Le NEQ est le numéro attribué par le Registraire des entreprises du Québec aux entreprises qui s'immatriculent au registre des entreprises.*

### 8.4.1 Autorisations

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise et NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
2700003420	CONSTRUCTION SOTER INC. 1143161066	SOTER CONSTRUCTION INC.	2014-01-13
2700007541	CONSTRUCTION CYBCO INC. 1161115655		2014-01-17
2700022962	LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC. 1142284380		2014-01-23
2700027057	ZACHRY CORPORATION INTL. 1169232288	CORPORATION ZACHRY INTERNATIONALE	2014-01-17
2700027075	CONSTRUCTION ZACHRY (CANADA) INC. 1169185353	ZACHRY CONSTRUCTION (CANADA) INC.	2014-01-17
2700035379	T.G.C. INC 1142408591		2014-01-24

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise et NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
2700035592	LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. 1140155889		2014-01-27
2700035672	LES ENTREPRISES COGENEX INC. 1169270676		2014-01-21
2700035707	ACIER D'ARMATURES FERNEUF INC. 1143180884		2014-01-15
2700035725	CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. 1160358728	- CENTRE DE SANTÉ OXYGÈNE - CGO - CONSEIL ET GESTION D'ORGANISATION C.G.O. - GROUPE IST - IST - OPTEL - OPTEL P.M.L. CONSEILLERS EN TÉLÉCOMMUNICATION - OSC - OXYGEN CORPORATE HEALTH - OXYGEN HEALTH CENTER - OXYGÈNE SANTÉ CORPORATIVE	2014-01-17
2700035805	TALVI INC. 1141733619		2014-01-30
3000144068	PROCOVA INC. 1143985894		2014-01-30
3000144219	ENTREPRISES CLAVEAU LTEE 1140383002		2014-01-17
3000144237	LE GROUPE GÉNITIQUE INC. 1149079312		2014-01-27
3000144335	SIGNALISATION SMG INC. 1148962195		2014-01-27
3000144665	BPL CONSTRUCTION LTÉE 1165254880	CONSTRUCTION BPL	2014-01-13
3000145003	ENTREPRISES C. & R. MÉNARD INC. 1142739359		2014-01-17
3000145174	AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE INC. 1141949785	- LIGNE D'AUTOBUS DÉCOUVERTE - DISCOVERY BUS LINE	2014-01-30
3000145478	LES ENTREPRISES ROSARIO MARTEL INC. 1141998386		2014-01-27
3000145511	CONSTRUCTIONS CGP INC. 1165763799		2014-01-27

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise et NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3000146592	CANDEV CONSTRUCTION INC. 1144754414		2014-01-30
3000149456	GROUPE MACADAM INC. 1148076111	GROUPE CONFORT GLOBAL	2014-01-30
3000150407	LES ENTREPRISES MICHEL BEAUPIED INC. 1143098508		2014-01-30
3000151629	CONSTRUCTION GENFOR LTÉE 1144135697		2014-01-17

#### 8.4.2 Retraits volontaires d'une autorisation

Aucune information.

#### 8.4.3 Révocations, suspensions et autres modifications

Aucune information.



## 8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.